



ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI

Le 15 et 22 mars prochain, toutes les villes voteront pour l'élection d'un nouveau conseil municipal. Vous n'êtes pas encore inscrits au Revest-les-Eaux ? C'est très simple, suivez le guide

QUI ? Pour voter aux prochaines élections municipales, vous devez avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, être citoyen français (ou européen résident en France) et jouir de vos droits civiques. À noter : les jeunes citoyens ayant fait la démarche de se faire recenser dès l'âge de 16 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales à leurs 18 ans.

QUAND ? le 15 et 22 mars 2026. Pour participer au vote, vous devez être inscrit au plus tard le 6^e Vendredi précédent le 1^{er} tour soit le 06/02/2026.

COMMENT ? Faites votre demande en ligne sur service-public.fr, à l'accueil de la mairie ou par courrier postal (Mairie Service élections, place Jean Jaurès, 83200 LE REVEST-LES-EAUX). Fournissez simplement une pièce d'identité valide, un justificatif de domicile récent à votre nom propre et le formulaire CERFA n°12669*02 (à télécharger ou à retirer en mairie)

ET MA CARTE ÉLECTORALE ? pour les nouveaux inscrits, vous la recevrez par courrier à votre domicile. Vous avez oublié, perdu ou n'avez pas encore reçu votre carte d'électeur ? Pas d'inquiétude, vous pouvez passer aux urnes sur présentation d'une pièce d'identité.

ABSENT ? Vous pouvez donner procuration à un autre électeur. Il votera pour vous en se déplaçant dans votre bureau de vote. Cette démarche peut être réalisée en ligne sur maprocuration.gouv.fr. Vous pouvez également télécharger le formulaire CERFA n°14952*03 ou le retirer dans un commissariat de police nationale ou à la gendarmerie. Dans tous les cas, vous devrez y finaliser la procédure en vous y rendant.